

Communiqué de presse du 9 décembre 2019 Journée mondiale contre la corruption

Le 9 décembre a été adopté par les Nations Unis comme la journée mondiale contre la corruption ou la <u>journée internationale anti-corruption</u>. A cette occasion, l'Organisation diffuse son message afin de « briser la chaîne de la corruption ». Nous vous invitons à consulter ce site dédié des Nations Unis <u>www.anticorruptionday.org</u>.

La campagne 2019 se concentre sur 3 thèmes principaux :

- La corruption une entrave aux objectifs de développement durable
- Corruption #JeunessePourLaJustice, meneurs de changement
- Unis contre la corruption Agissez Menez le changement Soyez le changement

L'ampleur de la corruption dans le monde est <u>estimée entre 1500 et 2000 MdEUR¹</u> par le Fonds Monétaire International (soit environ 2% du PIB mondial). La Corruption est un « <u>crime grave qui sape le développement</u> économique et social dans toutes les sociétés » nous dit l'ONU car elle a des incidences dans la vie quotidienne de tout un chacun et sape le développement durable.

Le Grand-Duché de Luxembourg n'en est pas exempt. Les dommages économiques et la perte de confiance générés par la corruption au Luxembourg sont réels.

La Commission européenne vient à peine de rendre public son « Eurobaromètre 2019² » et nous ne pouvons qu'être surpris par au moins 2 résultats de ce sondage réalisé entre le 30 septembre et le 21 octobre 2019 auprès d'entreprises et entrepreneurs luxembourgeois :

- 41% des sondés estiment que la corruption est un problème pour l'activité de leur entreprise (moyenne européenne est à 37%) ;
- 11% des sondés (en hausse de 9%) estiment qu'ils ont été sollicité ou qu'un cadeau était attendu de la part de leur entreprise en échange de permis (d'exploitation ou autre) ou de services (moyenne européenne est à 5%).

La corruption est donc une réalité au Luxembourg.

Nous attirons à nouveau l'attention sur notre <u>plaidoyer 2018</u>³ qui détaille les mesures à prendre au-delà des manifestations de bonne intention. Nous en appelons au nouveau gouvernement de ne pas compromettre dans la lutte contre la corruption et d'afficher une volonté claire de mettre en place les moyens requis à cet effet. Nous nous réjouissons de la récente annonce de Madame la Ministre de la Justice⁴ quant à la transposition extensive de la Directive pour la protection des lanceurs d'alerte mais resterons sur les modalités pratiques.

¹ https://blogs.imf.org/2017/07/14/corrosive-and-costly-corruption/

² https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/survey/getsurveydetail/instruments/flash/surveyky/2248

http://www.stopcorrupt.lu/wp-content/uploads/2018/07/StopCorrupt-Plaidoyer-2018.pdf

⁴https://chd.lu/wps/PA RoleDesAffaires/FTSByteServingServletImpl?path=6A2BA69AFAE6E8673A5DF72DE1BF1EE44F5CEF 06A5D78F694E11B0BB520A84204CADAA0CAD90B0F904A7BD6DDAFB1CFC\$59E88FA2E539268989549CF7AE3BE5B7





Notre association publiera prochainement un « rapport anti-corruption » dans lequel nous ferons état de la situation du pays en matière de lutte contre la corruption et mettrons à jour notre plaiidoyer.

La lutte contre la corruption est un combat de chaque instant et notre pays se doit d'être exemplaire et de redevenir pionnier. Nous ne pouvons pas nous contenter d'être un pays suiveur et nous appelons le nouveau gouvernement à mettre en place une politique ambitieuse en la matière. Nous sommes donc dans l'attente de signes forts et d'une politique globale, ambitieuse et assumée.

·

Notre organisation « StopCorrupt⁵ » peut être jointe par email à l'adresse <u>info@stopcorrupt.lu</u> et par l'intermédiaire de son site internet « <u>www.stopcorrupt.lu</u> ». Toute personne désirant devenir membre y trouvera un formulaire de demande dédié ou pourra accomplir la formalité par email.

Notre association (à la dénomination sociale de « APPT asbl ») a été reconnue d'utilité publique par règlement grand-ducal du 12 mai 2011 et est enregistrée sous sa dénomination "Association pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l." comme entité pouvant recevoir des dons déductibles fiscalement selon les disposition des articles 109 et 112 L.I.R..

Notre association est dépendante des dons privés afin de maintenir ses activités et son indépendance. Nous vous remercions pour votre intérêt et votre soutien.

Luxembourg, le 9 décembre 2019





⁵ Notre organisation est une association de droit luxembourgeois constituée sous l'appellation « Association Pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l » (APPT asbl) et utilise l'enseigne « StopCorrupt » dans le cadre de son activité.